



Se desinscrire d'une prépa payante

Par Floflo

Bonjour à tous,
Tout d'abord je vous remercie infiniment de prendre de votre temps pour cette lecture.

Je vous explique ma situation

Je me suis inscrit le 22 septembre dans une prépa privée donc payante.

La prépa coûte environ 7000? et dure 1 an. Elle est censée préparer aux concours d'écoles publiques.

Hormis le prix exorbitant de cette prépa je me suis rendu compte que les cours n'étaient clairement pas à la hauteur et que les professeurs sont médiocres.

De plus, j'ai longuement discuté avec une personne ayant fait la prépa l'année précédente et elle m'en dit beaucoup de mal. Elle m'a ainsi dit que si j'espérais entrer dans l'école que je souhaitais (tout comme elle l'année dernière), il n'aurait pas fallu intégrer cette prépa.

Elle m'a clairement dit que j'allais perdre 1 an et beaucoup d'argent.

Mais pour les refusés de cette fameuse école (ce qui est mon cas), il n'y a pas foule de choix qui s'offre à nous.

C'est donc pour cela que j'ai commencé cette prépa Mais je veux arrêter.

J'ai demandé à payer en 10 fois donc

à l'heure actuelle (début octobre) je n'ai envoyé que 1/10 de la somme

C'est moi qui finance mes études

Je voulais savoir si vous savez si je peux arrêter en n'ayant pas à payer les sommes restantes.

Sur l'inscription il y'a marqué « Toute scolarité entamée est dûe. En cas de force majeure ou de motif sérieux et légitime »

Je voulais savoir si vous pouviez m'éclairer sur la voie à suivre.

Je peux peut-être appuyer sur le fait que c'est moi qui vais financer mes études et donc je dirais que c'est trop compliqué pour moi de suivre les cours tout en travaillant et que je pense que ce sera très compliqué de payer l'établissement

Mais je doute que ça suffise?. Et ils vont me parler de crédit étudiant sauf que non !

Surtout qu'ils sont prêts à tout pour garder leur pognon (prépa à fric)

Je vous remercie d'avance pour vos réponses et vous souhaite une bonne journée.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il fallait lire le contrat avant et mieux vous renseigner.

Par exemple sur le taux de réussite à la sortie.

Vous êtes engagé pour payer la totalité de cette formation, même si l'école accorde des facilités de paiement pour payer en 10 fois.

Il n'y a jamais de garantie de résultat (= intégrer l'école convoitée) et un seul avis d'une personne déçue ne doit pas vous décourager.

C'est le travail qui amènera la réussite.

Par kang74

Bonjour

Vous avez signé un contrat, vous vous êtes engagée à en suivre les modalités et donc à payer l'intégralité des frais d'inscription si ce sont bien les modalités.

Le fait qu'une amie m'a dit que ,n'est pas un cas de force majeure (exemple : eruption des volcan si vous habitez en Auvergne)

7000e pour une prépa c'est assez peu si les cours sont en présentiel (quand je vois des prépas pour certaines écoles à

50 000e c'est même très peu) : vous auriez pu vous renseigner au préalable sur d'autres possibilités de vous préparer au mieux, et de pouvoir concilier emploi et formation (je pense notamment au cours du CNED)
Vous pouvez néanmoins vous rendre dans une maison de la justice et du droit, pour faire vérifier la validité dans la forme du contrat .

Par Floflo

Je vous remercie pour votre réponse mais ça ne répond pas à ma question.
Que veut dire cas de force majeure ? Si l'on a eu un accident ou qu'une personne est morte ? Et alors que veut dire moitié sérieux et légitime selon vous ?
Si je dis que je ne pense pas être en mesure de payer l'entièreté de la scolarité je pense que c'est un motif sérieux. Il ne vont pas prendre le risque de garder un élève qui ne peut potentiellement pas payer ?

Par Floflo

kang74
Je vous remercie également pour votre réponse.
Il ne s'agit pas ici d'un contrat signé
Mais j'ai signé le papier d'inscription.
Ne pensez- vous ps que si je dis que je ne suis pas sur de payer ou que j'invente une excuse(pas très honnête mais eux non plus) je ne pourrais pas me désinscrire sans avoir à payer l'intégralité de la prépa ?

Par yapasdequoi

Si vous vous êtes engagée à payer et que vous ne pouvez plus, l'école va vous poursuivre pour impayé
Ce n'est pas un cas de force majeure.
(vous ne dites pas si un garant a été prévu)

"En droit, 3 caractéristiques permettent de l'identifier : l'événement doit avoir un caractère extérieur, imprévisible et irrésistible. L'absence de l'une de ces 3 caractéristiques fait tomber la notion de force majeure."

Votre difficulté financière n'en est pas une. D'autant plus que vous vous êtes engagé en signant le contrat.

Payer un avocat pour contester ce contrat vous coutera bien plus cher.

Par Floflo

Au point de vue de la loi, je ne peux pas faire quelque chose pour contourner, faire en sorte que je n'ai pas à payer toute l'année alors que j'ai commencé que depuis 3 semaines ?

Par Floflo

yapasdequoi :
Personne ne s'est porté garant et ce n'est pas un contrat
Juste un formulaire d'inscription signé
J'ai bien compris que cas de force majeure ce n'est pas possible
Mais motif sérieux ?
Cela m'étonnerais qu'il veuille me poursuivre en justice pour impayé, cela leur prendrait trop d'argent à eux aussi.
A mon avis si je leur dis que je ne peux plus payer, ils ne vont pas prendre le risque de me garder ou de devoir faire un procès pour ça

Par Floflo

Y'a pas de quoi :
Et je reformule il n'y a pas qu'une seule personne qui m'avait dit du mal
Je me suis informée sur la prépa et j'ai vu beaucoup d'avis négatifs mais j'ai passé outre ces avis en ne me concentrant sur l'essentiel : les résultats.
Mais il se trouvent qu'ils sont faux.
Cad que chaque année ils mettent les résultats des élèves mais ils ne disent pas combien d'élèves ont postulé.

Exemple : 5 élèves ont réussi science po
Mais sur combien de postulants ?
100 ?

J'ai demandé à un professeur combien d'élèves avaient réussi un concours l'année dernière et elle m'as répondu 6/14
Mais il se trouve que ce chiffre est faux et elle ne m'as donné aucune preuve pour que je la crois donc elle peut mentir.

De plus, je le vois par moi même que les professeurs sont médiocres.

Par yapasdequoi

Un "formulaire" est aussi un "bon de commande" et forme le contrat sur le plan légal.
Vous l'avez signé, vous êtes engagé.
Vous pouvez toujours tenter une négociation à l'amiable, mais l'école peut refuser.
Cette école a certainement les moyens de vous contraindre à payer en justice. Le fera-t-elle ? Personne n'est devin.

Vous n'êtes pas le premier à changer d'avis après les premiers cours de prépa ! C'est d'ailleurs assez courant qu'environ 1/3 d'élèves renoncent en cours du 1er trimestre en prépa, toutes raisons confondues (les sérieuses et les autres).

Renseignez vous si d'autres élèves ont laissé tomber en cours d'année et ont pu ne pas payer la totalité.

Par Floflo

Y'a pas de quoi :
Merci pour vos réponses
Je vais en effet me renseigner là dessus
Bonne continuation

Par yapasdequoi

Et il existe aussi des prêts étudiant pour payer les études... que l'étudiant ne rembourse qu'après être entré dans la vie professionnelle.
Votre difficulté financière n'est de toute façon pas la vraie raison de votre abandon.
Les études sont trop dures, ou vous voulez changer d'orientation, etc. ne sont pas non plus des raisons sérieuses pour résilier ce contrat.

Par Floflo

Y'a pas de quoi :
Bien évidemment que pour l'école « réorientation ou études trop dures » ne sont pas des motifs sérieux.
Ce n'est pas ce que j'aurais dit mais j'essaye de trouver une solution

Par yapasdequoi

Juridiquement votre seule solution est de montrer votre "formulaire" et les CGV à un avocat. Il trouvera peut être une faille.
Ou encore une négociation à l'amiable avec l'école qui peut refuser votre désistement.
Dernière solution travailler dur et réussir le concours.

Par kang74

Bon de toutes les façons les résultats d'une prépa ne veulent rien dire, ils préparent au mieux, mais on ne fait pas d'un âne un cheval de course pour autant, on donne juste quelques moyens de faire au mieux, en ayant en tête que si un élève a été refusé au départ, il a intérêt à briller pour espérer être accepté .

Donc penser que l'inscription à une prépa garantit un accès à une école comme sciences po (même pour les plus chères que les vôtres), je suis désolé de vous le dire, c'est une illusion .
Les plus motivés s'en feront un moyen supplémentaire, les autres se trouveront des excuses .

Conclusion :Seule la forme de l'inscription peut être remise en cause, le fond ce ne sont pas les recalés qui pourraient en juger .